



LE JASEUR



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-VALÉRIEN

Bureau municipal : 181 , route Centrale 418 736-5047

Le 18 janvier 2022

Volume 43 Numéro 10

RUBRIQUE MUNICIPALE



PROCHAIN JASEUR

Votre équipe du Jaseur, Diane D'Astous et Gérald Rioux vous souhaite une bonne quinzaine !

Vous pouvez déposer vos communiqués pour la prochaine parution du « Jaseur » au plus tard mercredi le 26 janvier 2022 à 17h 00 au 542, rang 4 ouest ou par courriel à :

lejaseurdesaintvalerien@gmail.com

Vous pouvez consulter les versions électroniques et le calendrier des parutions du Jaseur sur le site de la municipalité en suivant ce lien :

<http://municipalité.saint-valerien.qc.ca/vivre-a-st-valerien/le-journal-local-le-jaseur>

Notez bien qu'aucune correction de faute d'orthographe ne sera apportée à vos textes.

Diane D'Astous, bénévole responsable

MOT DU MAIRE (12 JANVIER 2022)

En ce début d'année 2022, j'espère, comme vous, que cette nouvelle année nous permettra le retour à une vie meilleure, propice aux liens familiaux et sociaux. En mon nom et au nom des membres du conseil municipal de Saint-Valérien, je vous souhaite, à chacune et chacun d'entre vous, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Bonne année à tous!

Important COVID-19

Afin d'assurer la protection du public, compte tenu du contexte de pandémie qui sévit toujours, et après analyse des différents décrets gouvernementaux relatifs à la tenue des séances de conseils municipaux, les séances du conseil municipal continueront de se tenir à huis clos et ce, jusqu'à nouvel ordre. Ces séances à huis clos seront diffusées sur le site Internet de la municipalité au cours de la semaine qui suivra la tenue de la séance.

Période de questions

Pour pouvoir poser une question lors d'une séance, la correspondance ou les courriels doivent être acheminés au plus tard à 12h00, le jour de la séance, à l'adresse courriel : **direction@municipalite.saint-valerien.qc.ca** ou au bureau municipal.

Seules les questions reçues avant ce moment obtiendront une réponse pendant cette séance. Les séances ordinaires du conseil municipal ont lieu le premier lundi du mois (les jours fériés, elles sont reportées au lundi de la semaine suivante).

Résumé des principaux points de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2022

1. Dossiers administratifs

Des avis de motion et le dépôt des projets de règlement établissant les taux de taxes 2022 et concernant l'interdiction d'épandage ont été réalisés lors de la séance. Ces deux projets de règlement feront l'objet d'adoption lors de la séance du conseil de février 2022.

2. Voirie et urbanisme

Concernant les dossiers de la voirie et de l'urbanisme, le conseil a renouvelé le contrat de Sani-Manic et autorisé le versement 2 de la location du tracteur (souffleuse).

De plus les conseillers membres du comité voirie ont déposé le rapport concernant le dossier de la demande de déneigement de la section est du 5^e rang Est. Ce rapport fera l'objet d'une analyse du conseil municipal lors de leur prochaine séance de travail.

3. Loisirs et culture

Le conseil a autorisé les dépenses associées au remplacement de la pompe à eau du Centre communautaire ainsi que des achats associés au projet Bibliothèque.

De plus, suite à la fermeture du Centre communautaire (mesures sanitaires), le contrat de conciergerie est mis en suspens.

Des montants ont été accordés pour la Corporation de loisirs (demande de subvention) et à la Corporation de développement (mise à jour du site web).

4. Divers

Le conseil a renouvelé son adhésion à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et autorisé le remboursement des frais d'inscription au cours d'éthique et de déontologie pour certains élus.

Le conseil a aussi autorisé la directrice générale pour la signature d'une entente avec monsieur Maurice Therriault afin d'assurer le service de brigadier scolaire.

Le conseil a déposé son nouveau code d'éthique et de déontologie pour adoption en février.

Adoption du budget 2022

La séance extraordinaire du conseil pour l'adoption du budget municipal pour l'année 2022 aura lieu lundi le 24 janvier 2022 à 19h30. Dans la mesure où les directives sanitaires gouvernementales seront toujours en vigueur, cette séance aura lieu à huis clos par visioconférence.

Robert Savoie, maire MUNICIPALITE DE SAINT-VALERIEN

AVIS PUBLIC

Consultation publique écrite sur le projet de règlement de concordance # 2021-337 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin d'assurer la concordance au règlement 21-03

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la municipalité de Saint-Valérien tiendra une **consultation publique écrite** selon la procédure prévue du ministre de la Santé et des Services sociaux. Cette consultation portera sur le projet de règlement de concordance # 2021-337 adopté le 6 décembre 2021, dans le but de modifier le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au règlement 21-03 de la MRC de Rimouski-Neigette modifiant le schéma d'aménagement et de développement. Ce projet de règlement consiste à remplacer la définition de Résidence de tourisme.

Le projet de règlement est disponible sur le site WEB de la Municipalité (www.municipalite.saint-valerien.qc.ca).

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement # 2021-337 peuvent être adressés à la Municipalité, du 18 janvier au 4 février 2022, en écrivant à la soussignée à l'adresse courriel suivante : direction@municipalite.saint-valerien.qc.ca ou au 181, route Centrale, C.P. 9, Saint-Valérien, QC G0L 4E0.

DONNÉ À SAINT-VALÉRIEN, CE 18^e JOUR DE JANVIER 2022.
Marie-Paule Cimon, directrice générale et greffière-trésorière

